



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 JANVIER 2024

Présents : MM. Mme Sylvestre - Pézière - El Fakri - Cokgul - Sénécal

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF



- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024
Dates des prochains matchs concernés : 11/02/2024 - 03/03/2024

GROSLAY FC

Seniors D1

A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 19/12/2023 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, en attente de la clôture du dossier en instruction.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 04/02/2024 - 03/03/2024 - 10/03/2024 - 24/03/2024
21/04/2024 - 05/05/2024 - 02/06/2024

REPORT DE JOURNEES DE CHAMPIONNAT

POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1, LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU 20 et 21 AVRIL 2024

SUITE A UNE ERREUR ADMINISTRATIVE

PONTOISIENNE JS

1er Forfait

Seniors D4 Poule B

Match n° 26532127 du 03/12/2023

AUVERS ENNERY FC 2 / PONTOISIENNE JS 2

AUVERS ENNERY FC 2 3pts 5but

PONTOISIENNE JS 2 -1pt 0but

Amende 30€



2ème Forfait

Seniors D4 Poule B

Match n° 26532140 du 14/01/2024

VAUREAL FCM 2 / PONTOISIENNE JS 2

VAUREAL FCM 2 3pts 5but

PONTOISIENNE -1pt 0but

Amende 35€

Annulation de l'amende de 45€ erronée

3ème Forfait

Seniors D4 Poule B

Match n° 26532114 du 12/11/2023

MAGNY EN VEXIN 2 / PONTOISIENNE JS 2

Match perdu aux 2 clubs par pénalité

MAGNY EN VEXIN 2 -1pt- 0but

PONTOISIENNE JS 2 -1pt 0but

COURRIERS CLUBS

PERSAN US

Mail du 15/01/2024

Ce match est reporté au 21/04/2024 pour cause d'intempérie et non au 18/02/2024

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Critérium +45 ans Poule A

Match n°25906715 du 19/11/2023

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 36 / ECOUEN FC 35

Ce match est bien à jouer le 28/01/2024

HORAIRES

SAINT PRIX ES

Seniors D4 Poule A

Match n°25901696 du 28/01/2024

SAINT PRIX 2 / DEUIL ENGHIEU FC 2

Nouvel horaire :14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DEMANDE DE RESULTAT AUX 2 CLUBS

SAINT LEU FC

Critérium +45 ans Poule C

Match n°26560218 du 08/10/2013

VIARMES ASNIERES 35 / SAINT LEU 35

CONFIRMATION DE RESULTAT

DEUIL ENGHIEU FC

Anciens D4 Poule B

Match n° 27216257 du 07/01/2024

DEUIL ENGHIEU / SURVILLIERS

DEUIL ENGHIEU 3pts 2but

SURVILLIERS AVENIR 0pt 1but



MATCHS A JOUER LE 17/02/2024

VIARMES ASNIERES OL

U14 D3 Poule A

Match n°25899474 du 27/01/2024

VIARMES / MONTSOULT BAILLET

MATCHS A JOUER LE 25/02/2024

PRESLES USL

Seniors D4 Poule C

Match n°26532522 du 12/11/2024

PRESLES USL 1 / BOUFFEMONT ACF 2

VAUXOISE AS

Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525481 du 17/03/2024

VAUXOISE ES 35 / FOSSES UF 35

MARLY LA VILLE ES

U18 D2 Poule B

Match n°25898128 du 19/11/2023

CHAMPAGNE SFC 95 21 / ENT. MARLY FONTENAY 21

MATCHS A JOUER LE 31/03/2024

VAUXOISE AS

Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525472 du 11/02/2024 VAUXOISE ES 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

MATCHS A JOUER LE 14/04/2024

BOUFFEMONT ACF

Anciens D2 Poule B

Match n° 25905844 du 04/02/2024

BOUFFEMONT ACF 1 / LE THILLAY VAUD'HERLAND 1

Secrétaire de Séance
M. P. Senecal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre